

République française
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
COMMUNE DE FAINS-VEEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 décembre 2022

Membres en exercice : 19 *L'an deux mille vingt-deux et le 27 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Fains-Véel étant réuni en séance ordinaire en Mairie de Véel après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur ABBAS, Maire.*

Présents : 15

Volants : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :
13/12/2022

Date d'affichage :
03/01/2023

Présents : Gérard ABBAS, Michel ROUSSELOT, Alain BUKOVATZ, Patrick VANNESSON, Catherine GERMAIN, Bernard MARSAT, Pascale PHILIPPOT, Alain BERNARD, Catherine ANTOINE, Jean Marie DEMANGEON, Sylvie ROCHER, Luigi MARTIN, Isabelle TARDOT, Thierry SLINKMAN, Audrey BECKER

Représentées : Anne MOLET par Michel ROUSSELOT, Elise GEURING par Gérard ABBAS, Martine MIDON par Catherine GERMAIN

Excusé : Laurent BOUDET

Absent:

Un scrutin a eu lieu, Audrey BECKER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TARIFS 2023

Il est proposé :

- de répercuter le taux de l'inflation constaté entre novembre 2021 et 2022 soit 6,2% aux tarifs de l'espace public, du centre de loisirs, des locations des salles
- d'appliquer un tarif forfaitaire pour l'usage du système de rafraichissement des salles de l'ancienne verrerie,
- d'appliquer de déduire un forfait de 60 € sur la retenue de garantie, en l'absence d'un nettoyage des locaux loués.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport concernant les tarifs 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour appliquer les tarifs comme indiqué ci-dessous :
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents référents à ce dossier.

Pr Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 02/01/2023 055 21550-667 20221227 DE 2022-070 DE

A. OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

Prix au m ² (€)	Forains		M ² /jour	Activités commerciales					Cirques	
	Métier ≤ 170 m ²	Métier ≥ 171 m ²		Abonnements					1 ^{er} jour	Jours suivants
				4J:1M	8J:2m	12J:3M	24J:6M	52J:12M		
	0,98	0,49	2,10	1,68	1,47	1,26	1,05	0,63	150	50
Acab.		50%		20%	30%	40%	50%	70%		100€
Installation d'échafaudage sur espace public					Gratuit 2 semaines puis 1 €/m ² par jour supplémentaire					

B. CENTRE DE LOISIRS – Tarif applicable aux enfants résidant dans la commune ainsi que ceux, non-résident, scolarisés à Fains-Véel.

Base de tarifica tion	Prix de la journée avec repas et goûter							Repas hors personnel du centre
	Enfants domiciliés sur la commune						Hors commune	
Quotients	≤ 340	341-440	441-584	585-750	751-886	≥ 837		
Tarifs	9,00 €	9,66 €	11,36 €	14,20 €	16,48 €	18,58 €	22,70 €	7,50 €
Les bons d'« Aides aux Temps Libres », dont peuvent bénéficier les familles viendront en diminution du prix de journée et seront présentés par la commune aux organismes pour remboursement. Les enfants non domiciliés sur la commune mais scolarisés sur la commune bénéficieront du tarif commune								

C. CIMETIERES

Nature de la tarification	Inhumation	Termes en années			Jardin du souvenir	Ossu aire	Déposi toire
		15	30	50			
Concession			300 €	500 €			
Cavurne			270 €	455 €			
Columbarium		845 €	1 270 €	2 090 €			
Dispersion cendres Personnalisées**					500 €		
Dispersion cendres anonymes						60 €	
Location trimestrielle							60 €
**Avec droit d'apposition d'une plaque selon modèle défini à la charge de la famille							

3F Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 02.01.2023 055 21 550 867 20221227 DT 2022 070 DT

D. LOCATION DES SALLES COMMUNALES

D. LOCATION DES SALLES COMMUNALES										
Désignation de la salle	Manifestations autorisées	Durée de la location	Habitant ou association de Fains-Véel				Habitant ou association de l'extérieur			
			Associations		Privés		Associations		Privés	
			Chauffage		Chauffage		Chauffage		Chauffage	
			Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans
Rostand 140 places assises	Réunion-Conférence -Loto-Reception - Repas Mange-Gala -Spectacle - Concert-Théâtre	1/2 journée	130 €	105 €	160 €	130 €	190 €	155 €	224 €	180 €
		1 journée	205 €	168 €	257 €	207 €	322 €	260 €	371 €	300€
		1 week-end	322 €	262 €	388 €	311 €	409 €	332 €	465 €	374 €
Faucher-Véel - Sainte-Catherine 40 places assises Lavoir Véel	Réunion - Petites receptions	1 journée	130 €	105€	160 €	130 €	190 €	155 €	224 €	180 €
	Champêtres									
Verrerie Spectacle 400 pl assises	Réunion-Conférence Reception -Loto-Gala Concert-Théâtre	1 journée	327 €	273 €	382 €	327 €	492 €	382 €	655 €	546 €
		1 week-end	437 €	382 €	492 €	437 €	600 €	492 €	765 €	655 €
avec office (traiteur agréé)	Reception avec repas ou buffet	1 journée	437 €	382 €	492 €	437 €	600 €	492 €	765 €	655 €
		1 week-end	546 €	492 €	600 €	546 €	710 €	600 €	873 €	765 €
	Repas dansant	Pose et dépose obligatoire par l'utilisateur plancher 100 m² modulable - 4 personnes pendant 2 heures en présence d'un agent communal								Ou Forfait de 230 €
Verrerie Exposition 250 places assises	Exposition Réunion Conférences	1/2 journée	171 €	109 €	240€	168 €	235 €	164 €	298 €	214 €
		1 journée	214 €	171 €	270 €	221 €	285 €	234 €	357 €	298 €
		1 week-end	344 €	257 €	379 €	310 €	390 €	322 €	430 €	385 €
Verrerie rafraîchissement (Option)		Tarif forfaitaire par jour d'utilisation 50 €								

RF
Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR 02/01/2023
055 21 550 067 20221227 D 2022 070 D

Précisions concernant la location des salles	Week-end =vendredi au dimanche Avec chauffage=1er octobre au 15 mai Sans chauffage = 16 mai-30 septembre Tarifs à la journée : du lundi au jeudi Associations de Fains-Véel : la 1^{ère} utilisation annuelle de l'une ou l'autre des salles est gratuite hors actions ou activités situées sur le secteur concurrentiel.	Le secteur concurrentiel existe si un consommateur peut s'adresser indifféremment à une association ou à une entreprise pour un même service. Cette appréciation est faite sur l'activité par rapport à un même lieu géographique d'exercice en prenant en compte le produit, le public, le prix et la publicité. A l'issue de la manifestation, les locaux (salles, office, dégagements, sanitaires) doivent faire l'objet d'un nettoyage approprié (balayage, et passage d'une serpillère humidifiée sans produit). A défaut un forfait de 60€ sera déduit du montant de la retenue de garantie. Les déchets ménagers seront conditionnés dans des sacs puis dans la poubelle affectée à cet usage, de même que les déchets recyclables
---	--	--

E. USAGE DES SALLES POUR ACTIVITES PHYSIQUES

Désignation de la salle	Activités à caractère sportif et de rééducation autorisées	Durée de l'usage	Associations faisant appel à un professionnel, Professionnels, Entreprises exerçant leur activité
Stade Salle Rostand	Gymnastique Danse Pratique assimilable au sport (Yoga...) Pilates	1 heure	16 €
		1 jour	58 €

La secrétaire de séance



Audrey BECKER



Le Maire,



Gérard ABBAS

